

Annexes

Table des matières

Annexes	3
A / Précisions sur la catégorisation et définition des déchets	4
1. / Déchets Municipaux.....	4
2 / Déchets des entreprises.....	4
3 / Déchets de construction.....	4
B / Poids des Déchets	4
Au niveau national.....	4
En Dordogne.....	4
C / Valorisation énergétique	5
Au niveau national.....	5
Au SMD3.....	5

A / Précisions sur la catégorisation et définition des déchets

Dans la famille déchet, nous avons trois grosses catégories que voici :

1. / Déchets Municipaux

Il s'agit des déchets gérés par les collectivités locales qui se décomposent en 2 sous-catégories :

1.1 / Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Il s'agit des déchets des particuliers, mais aussi des petits commerces ou sociétés implantées dans les villes et qui bénéficient du même service de ramassage que les particuliers (d'où le vocable « assimilés ») :

- Ordures ménagères résiduelles (**OMR**) : La poubelle du particulier : Le container le plus souvent de couleur grise ou marron,
- Déchets issus des **collectes sélectives** : En gros ce qu'on appelle en général le recyclage donc verre, emballages (papier, plastique) mais également les biodéchets quand ils sont ramassés à part,
- Déchets **occasionnels** : Essentiellement déchèterie, encombrants, et déchets dangereux.

1.2 / Les déchets de la collectivité

Tout déchet de la collectivité non géré par le ramassage « classique » : entretien des **espaces verts, nettoyage des rues, déchets d'assainissement** (boues d'épuration), ...

2 / Déchets des entreprises

Certaines entreprises gèrent elles-mêmes leurs déchets en dehors du ramassage organisé par les collectivités. Il s'agit en général d'assez grosses structures ou de zones industrielles, artisanales, centres commerciaux, ...

3 / Déchets de construction

Il s'agit des déchets liés au domaine de la construction. Ils sont donc le plus souvent produits par des entreprises du BTP

B / Poids des Déchets

Au niveau national

Selon le dernier rapport de l'ADEME de 2019, la quantité de déchets moyenne par français

1. DMA : 586 Kg (soit 261 Kg de OMR soit pour un foyer autour d'1 Tonne = 1 Twingo)
2. Déchets des Entreprises : 700 Kg
3. Déchets de Construction : 3 400 Kg

Soit au total 4,6 T / français soit pour un foyer autour de 18 Tonnes = 1 camion avec remorque.

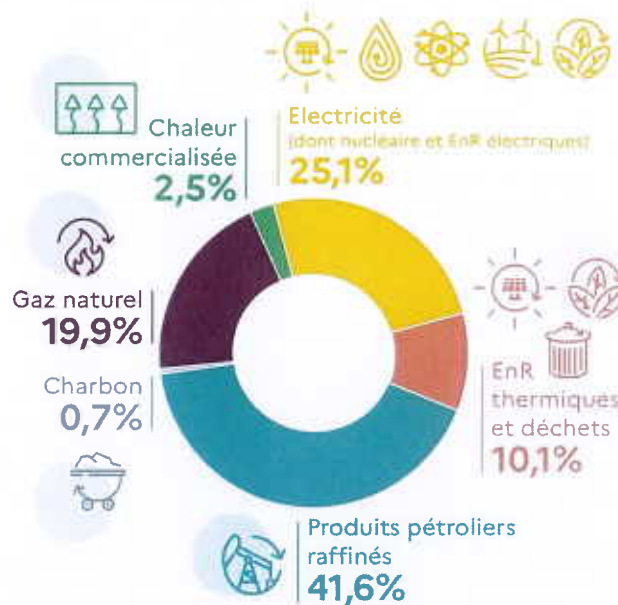
En Dordogne

Dans le dernier rapport publié par le SMD3, on constate que :

DMA Dordogne : 645 Kg soit près de 10 % de plus qu'au niveau national

C / Valorisation énergétique

Au niveau national

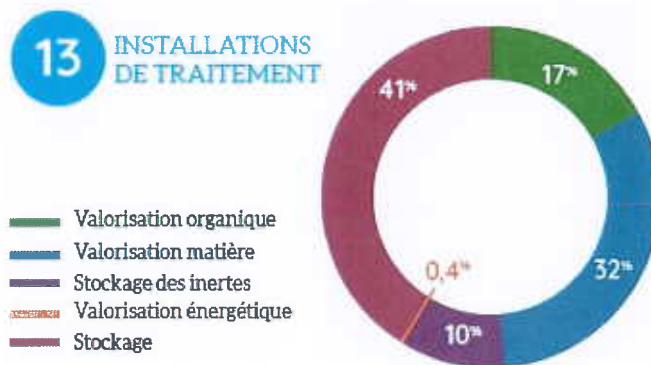


Afin de faire fonctionner son économie, la France utilise plusieurs sources d'énergie dont l'essentiel (+ de 60%), sont issus des énergies fossiles importées, la rendant dépendante de nombreux pays.

A ce jour seul 10%, selon les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'Ecologie², proviennent d'énergie thermiques et de déchets.

Au SMD3

Traitement



La valorisation énergétique des déchets par le SMD3 reste anecdotique (0,4%).

² <https://www.ecologie.gouv.fr/transition-energetique-en-france>